

Chez nous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **31 (1974)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez nous

Inauguration au Rettemberg

On se souvient que le chalet du Rettemberg appartenant aux amis de la Nature de Vicques (Jura suisse), avait été détruit par un incendie, le 1er août 1971. Cependant, comme dans la chanson, les AN de Vicques ont reconstruit plus beau et plus grand qu'avant, et, le dimanche 18 août, ils ont eu la joie et la fierté de fêter l'inauguration d'un chalet moderne, magnifiquement situé dans un pâturage jurassien. Précisons que ce nouveau chalet est le 20e chalet romand, et le 101e du Groupe suisse des Amis de la Nature.

L'Union romande des Amis de la Nature (URAN) qui regroupe 8 sections jurassiennes, 6 sections vaudoises, 4 sections neuchâtelaises, 2 sections valaisannes, 1 section fribourgeoise et 1 section genevoise, avait tenu à s'associer à cette inauguration pour fêter les 20 ans de son existence. Plus de 200 personnes ont pris part à ces festivités.

Genève sous-équipée du point de vue sportif

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal de la Ville de Genève a renvoyé à l'examen des commissions compétentes une proposition du Conseil administratif sollicitant l'ouverture d'un crédit de 21 millions de francs, dont à déduire 7 millions de subventions fédérale et cantonale, soit net 14 millions, destiné à la réalisation de la première étape d'aménagement du centre sportif de Vessy, sur les terrains de la boucle de l'Arve, au-dessous de la ferme Vecchio, au lieu-dit «La Grande-Fin».

Les motifs invoqués par l'exécutif communal, à l'appui de cette importante demande de crédit, ont été le sous-équipement de notre ville, au point de vue sportif, ainsi que la nécessité de disposer des installations nécessaires pour recevoir, en 1978, la fête fédérale de gymnastique que Genève n'a plus eu l'honneur d'accueillir depuis 1925.

Trois fois moins d'espace que le minimum fédéral prescrit

Selon les normes fédérales — et celles-ci ressortent d'une étude faite par l'institut polytechnique fédéral — chaque habitant doit disposer d'une surface de 7 mètres carrés au minimum et de 11,4 mètres carrés au maximum afin de s'adonner à la pratique de sports et jeux divers. Or, on se trouve assez loin de ce minimum, à Genève, puisque l'on en est qu'à 2,21 mètres carrés par habitant.

Lorsque le centre sportif de Vessy sera réalisé, pour y occuper une surface de 110 000 mètres carrés environ, on restera encore bien en-dessous de ce minimum, puisque l'on n'atteindra qu'une moyenne de 2,75 mètres carrés par habitant. De cela il faut être parfaitement conscient même si la facture apparaît lourde car, lorsque la seconde étape de l'aménagement de la Grande-Fin sera elle aussi réalisée, au début de 1978, la dépense totale aura été de 25 millions, dont à déduire les subventions fédérale et cantonale.

441 847 mètres carrés de terrains de sport en Ville de Genève

L'inventaire des différentes surfaces de terrains de sport disponibles actuellement en Ville de Genève permet d'atteindre le total de 441 847 mètres carrés.

Les plus grandes surfaces sont représentées par le stade de Champel, au Bout-du-Monde, avec 135 758 mètres carrés; les installations sportives des Vernets, avec 39 000 mètres carrés; le stade de Balexert, avec 34 500 mètres carrés; le Bois de la Bâtie, avec 34 000 mètres carrés; le stade de Varembe, avec 30 753 mètres carrés; celui de Frontenex, avec 27 000 mètres carrés; etc.

Les 110 000 mètres carrés du Centre sportif de Vessy permettront de porter ce total à 551 847 mètres carrés et d'améliorer un peu la situation.

C'est dire que les installations sportives existantes, en Ville de Genève, sont absolument suroccupées et que certaines sociétés, certaines équipes, ne peuvent disposer des terrains nécessaires autant de fois qu'elles le voudraient et aussi longtemps qu'il serait nécessaire pour que leurs adhérents puissent s'adonner convenablement à une saine détente physique.

84 381 sportifs et 392 clubs

Selon une enquête effectuée par le Service des sports de la Ville de Genève auprès des principales sociétés sportives faisant partie de l'Association genevoise des sports, et dont le Conseil administratif fait état dans la réponse qu'il a ré-

cemment donnée à la motion de M. Dominique Ducret, conseiller municipal démocrate-chrétien, en ce qui concerne les besoins actuels de la population en matière d'installations sportives, il est fait état de 392 clubs, dont 319 masculins et 73 féminins, et d'un total de 84 381 sportifs et sportives.

Il y a là un phénomène social important, qui doit être pris sérieusement en considération par les autorités, constate l'exécutif communal. L'ignorer, ajoute-t-il, serait aller à l'encontre des besoins de toute la population et, plus particulièrement, du développement ainsi que de la santé publique et morale de notre jeunesse.

Il convient de tenir compte également de l'importance de la croissance du taux de sportivité de la population, qui va encore s'accroître par suite de la nouvelle législation fédérale en matière d'encouragement au sport.

Plus de place sur les terrains de football et les courts de tennis

Il n'existe actuellement, en Ville de Genève, que 20 terrains de football, alors que, selon les normes fédérales, il devrait y en avoir un minimum de 34 et un maximum de 50, et que 53 courts de tennis, alors que les normes fédérales en prévoient 100. Avec l'aménagement de la Grande-Fin, il y aura 6 terrains de football de plus et 10 courts de tennis de plus.

Les terrains de football de la Ville de Genève sont actuellement fréquentés par 146 équipes dont les clubs sont affiliés à l'ACGFA, soit l'Association cantonale genevoise de football et d'athlétisme, et au SATUS, qui rassemble les organisations sportives ouvrières, sans compter les innombrables équipes de l'Association genevoise de football corporatif, de la Sportive hôtelière, des banques, de différentes grandes entreprises, ainsi que celles des classes primaires, secondaires et supérieures du Département de l'instruction publique, ainsi que celles de l'université, sans oublier les apprentis, au nombre de 5000, auxquels la nouvelle loi fédérale impose 2 heures de sport par semaine.

C'est plus de 5000 rencontres qui se disputent annuellement, sur les terrains surchargés de la Ville de Genève, sans tenir compte de l'utilisation de ceux-ci par le Championnat scolaire de football de l'ACGFA, les tournois spéciaux, les journées scolaires (qui réunissent quelque 20 000 élèves), l'entraînement quotidien des clubs, les élèves des écoles genevoises.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève est d'avis que l'on doit saisir toutes les occasions qui se présentent d'acquiescer des terrains aménageables pour des installations sportives, tout particulièrement sur la rive droite, car toute cette partie-là de notre cité se trouve grandement défavorisée par rapport à la rive gauche, où sont concentrés la plupart des emplacements sportifs, qui y occupent 321 594 mètres carrés, contre 120 253 mètres carrés sur l'autre rive.

Il en résulte un déséquilibre certain, qui ne manque pas de provoquer divers inconvénients, notamment celui de contraindre une grande partie des sportifs habitant, ou travaillant, sur la rive droite à traverser la ville, aux heures d'intense circulation le plus souvent, afin de se rendre sur les emplacements de sport situés sur la rive opposée.

Par Henri Villy «Journal de Genève»

De la plongée sous-marine à Champéry

- En vacances, j'ai fait de la plongée sous-marine.
- Ah oui, où ça?
- A Champéry

Cette réponse a de quoi surprendre et pourtant, Champéry, qui se situe à 1050 mètres d'altitude, est la première station valaisanne de montagne détentrice d'une école d'initiation à la plongée sous-marine. Cette école dispose de moniteurs d'origine française et, samedi, nous avons pu voir des nageurs s'initiant à la plongée sous-marine, soit au port du masque à oxygène notamment, dans la piscine couverte du centre sportif de la station.

Mis en service au printemps dernier, ce centre sportif — 8 courts de tennis, 1 piscine de plein air de 700 mètres carrés, 1 pataugeoire, 1 vaste terrain de pétanque, 1 place de jeu et pelouse, 1 piscine intérieure de 300 mètres carrés, 1 halle de glace de 700 mètres carrés pour patinage et curling — ouvre la porte à une vaste gamme de possibilités, crée une animation, un lieu de rencontre pour les hôtes et habitants de la station et permet aussi l'organisation d'importantes joutes sportives, telles des tournois de tennis, de curling, des concours de natation et la création d'importants clubs. Le club de pétanque est d'ailleurs déjà important. Il disputait, récemment, le tournoi du Cochonnet d'or et, à Champéry, avec le sourire, on dit déjà des pétanqueurs: «C'est une fameuse équipe celle-là, du matin au soir à la tâche.»

En marge du centre sportif, Champéry dispose d'un centre équestre où un maître écuyer reste à la disposition des cavaliers pendant trois mois chaque été, mais aussi d'une école de

vol delta qui, basée à Planachaux, prodigue des cours hebdomadaires, non seulement en été mais également en hiver.

Les amateurs d'excursions sont également comblés et peuvent, au retour, taquiner la truite dans la Vièze.

Doté d'un restaurant de 140 places, le centre sportif — qui a coûté plusieurs millions — a été conçu de façon rationnelle, mais ses volumes gardent une dimension qui permet une intégration au paysage. «L'ensemble des installations donne satisfaction aux usagers et les fonctions sont remplies. Quant à la clientèle, le problème qui se pose est celui d'une propagande intense susceptible de favoriser l'intérêt des usagers demeurant en dehors de la station, en attendant l'accroissement des possibilités locales de logement», remarquent les responsables de l'Association du centre sportif, qui «ont» dé-

libérement réalisé l'ouvrage en renonçant à trouver a priori la solution de tous les innombrables problèmes soulevés. «Ce sera dur, nous a-t-on confié, mais Champéry estime qu'il fallait réaliser ce centre pour soutenir une concurrence toujours plus forte et surtout revaloriser la saison d'été en montagne.» En dernière phase, l'Association du centre sportif va aborder les instances cantonales et fédérales «qui sont capables d'alléger notre fardeau par l'octroi de subventions au titre de la promotion jeunesse et sport et au titre de l'aide à l'économie montagnarde». «Nous restons convaincus que le centre sportif est la solution au problème de l'économie touristique d'une vaste région dont la population a donné maintes fois des preuves de courage et de modestie», concluent les Champérolains.

(LV) «Tribune de Lausanne Le Matin»

Ailleurs

Sport pour tous, la course d'orientation se veut intellectuelle et physique

A l'heure où le tiercé et le football sont rois, la course d'orientation n'est pas entrée dans les mœurs et les habitudes françaises. Les conquérants de la nature n'en font pas un drame:

«Evidemment ce n'est pas en l'espace de trois ans d'existence en France qu'elle atteindra la notoriété, explique M. J.-J. Faure, vice-président de la fédération française de course d'orientation et professeur de l'école forestière de Nancy. Il n'empêche que nous sommes très optimistes quant à l'avenir. Même si les gens ont peur de se lancer dans la forêt, s'ils n'acceptent pas facilement d'y goûter, et si l'aspect de la compétition les rebute, il est certain aussi que nous nous heurtons à un grand nombre de problèmes de propagation et d'éducation.»

Oui mais... Qu'est-ce que la course d'orientation, pourquoi tenter de promouvoir un sport nouveau alors que les disciplines sportives sont si nombreuses? M. Faure nous répond: «La course d'orientation peut être définie ainsi: c'est une course individuelle contre la montre en terrain couvert, sur un parcours matérialisé par des postes que le concurrent doit découvrir dans un ordre imposé, mais par des chemins de son choix, en se servant d'une carte et d'une boussole.

Quant au pourquoi? Je pense qu'en dehors du fait qu'elle peut apparaître comme un sport de compétition très dur, elle se veut être une grande famille, fidèle à l'amateurisme le plus pur, laquelle recherche gaieté et amitié et où les termes vedettes, doping et record sont ignorés. Et puis il s'agit du plus beau sport que l'homme pouvait concevoir, d'un sport qui réalise l'équilibre intellectuel et physique idéal.»

Une religion chez les Scandinaves

Née un jour de mai 1897 près de Bergen, en Norvège, la course d'orientation demeura un événement isolé. Il fallut en effet attendre 22 ans, pour la voir atteindre la Suède.

Si elle a conquis ses lettres de noblesse depuis un demi-siècle sur le territoire des Vikings, elle s'est rapidement implantée au cœur et à l'Est de l'Europe. Puis peu après la dernière guerre mondiale, elle toucha le continent américain et même le pays du Soleil-Levant. Quant à la candidature de la France, elle fut acceptée en 1971.

Actuellement 35 pays pratiquent la course d'orientation. 19 sont affiliés à l'IOF (fédération internationale). Il existe 2500 clubs d'orientation et 3200 courses ont lieu annuellement regroupant près de 900 000 pratiquants, c'est-à-dire environ le nombre de footballeurs licenciés en France.

«Sur le plan lorrain, ajoute M. Faure, on compte environ 2000 licenciés et une bonne demi-douzaine de clubs se sont implantés en Lorraine: Toul, Metz, Raon, Neuves-Maisons, Sarreguemines, Vittel et plus près de nous, la SCAPA de Nancy... C'est peu, bien que notre région demeure un des fiefs de la course d'orientation.»

Sport de masse avant tout

Ses sources comme son esprit sont tels que hommes ou femmes, enfants ou adultes peuvent se livrer entièrement à la pratique de la course d'orientation. Qu'il vente, qu'il pleuve ou que le ciel soit bleu, n'empêchera pas le coureur de s'adonner à son sport favori. Les espaces verts hors des agglomérations deviendront son idéal compagnon d'entraînement.

Et puis, il n'aura pas de souci pour son équipement et de son encadrement. La course d'orientation ne requiert que des forêts, des landes, des collines, dans lesquelles les animateurs dessineront leur parcours.

S'il est devenu un sport familial, il reste avant tout un sport de masse. Si on n'a pas jusqu'ici atteint les sommets en France, un Suédois sur dix par contre est un adepte de la course d'orientation. Il arrive souvent en Scandinavie que trois générations d'une même famille soient présentes au départ d'une course.

Le but de la fédération française n'est pas de produire à tout prix des champions, mais de faire connaître la forêt. L'aimer et la respecter. Elle ne cache cependant pas le désir de découvrir un jour «le Jazy de la course d'orientation» le champion de propagande qui pourrait sortir cette discipline sportive de son anonymat.

Et puis, à défaut d'enflammer les cœurs, la course d'orientation a au moins le mérite de faire oublier les soucis du travail quotidien, et grâce à l'utilisation de la boussole de leur interdire de perdre le nord.

Par Daniel Jaco «L'Est Républicain, Nancy»

Brevets et diplômes d'état

La grande masse de ceux qui œuvrent dans les groupements sportifs sont titulaires des brevets ou diplômes d'Etat se rapportant à la discipline dans laquelle ils professent. Ces titres, toutefois, ne leur confèrent pas le droit d'enseigner dans les établissements scolaires du second degré, cette fonction étant réservée aux professeurs et maîtres d'éducation physique.

Diplômes et brevets d'Etat ont vu le jour progressivement à partir du moment où il est apparu que le nombre croissant de jeunes voulant s'initier à certains sports obligeait à en codifier l'enseignement, du fait notamment des dangers que présentait la pratique de ces sports. Cela s'applique non seulement au ski, à la lutte, à la natation ou au judo, mais aussi à la plongée.

La plupart de ces diplômes comportent deux, trois et jusqu'à quatre niveaux. En judo, par exemple, on peut être animateur, moniteur, instructeur ou professeur. En boxe, on sera prévôt ou professeur. A chacune de ces catégories correspondent des responsabilités différentes. Ces professions ont aussi en commun, pour beaucoup, leur caractère saisonnier. Les titulaires ont souvent deux occupations. C'est le cas notamment des moniteurs de ski que l'on retrouve guides de haute montagne, ou plus simplement hôteliers à la belle saison.

Toutes ces activités supposent une condition physique attestée par de fréquents examens de révision. Tous les cinq ans, les maîtres nageurs-sauveteurs doivent faire la preuve de leur capacité technique et physique à poursuivre leur métier. Il en va de même pour le moniteur de ski, bien que, en ce domaine, un projet de réforme prévoit de supprimer cet examen pour le remplacer par un stage de recyclage obligatoire tous les dix ans.

Les brevets d'Etat d'enseignement sportif concernent l'alpinisme, le ski, le football, l'équitation, la natation, le judo, la boxe, l'escrime, le golf, le patinage sur glace, le ski nautique, le tennis, la plongée, la voile et la gymnastique sportive.

Cette liste prouve qu'un certain nombre de disciplines sportives, et non des moindres, ne sont pas concernées par les diplômes d'Etat. C'est le cas notamment de l'athlétisme, du basket-ball, du volley-ball, du rugby, de l'aviron, de l'haltérophilie et de la lutte. Il semble que le législateur n'ait pas voulu étendre son action au-delà de certaines limites afin de préserver la liberté d'action des fédérations.

Ces dernières n'en ont pas moins créé des brevets à leur usage et qui peuvent servir à dispenser un enseignement rémunéré ou bénévole. Plusieurs de ces brevets fédéraux existent en concurrence avec les brevets d'Etat. En ce cas, le titulaire du seul brevet fédéral ne peut prétendre à aucune rémunération.

«Le Monde»